

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2018 – 18h30 – CLUNY

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 16 octobre 2017.

2) Autorisation de mandatement :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à effectuer les paiements des investissements à hauteur de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2017.

3) Débat d'orientation budgétaire :

Le Conseil syndical, à 2 abstentions et 59 voix pour, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

4) Tableau des effectifs 2018 :

Le Conseil syndical, décide de transformer le poste du contrat CAE en un Contrat à Durée Déterminée (poste de Maître composteur dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage en cours, jusqu'à fin 2018). Il décide, également, de transformer un poste en Contrat à Durée Déterminée temps plein [fonction de chargé de mission du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)], en un poste de titulaire, cadre B administratif de Rédacteur territorial, sur un temps non complet de 80 %. Le Conseil syndical adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.

5) Opération TZDZG / signatures de conventions et lancement d'opérations :

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention de partenariat pour 2018 avec les Valoristes Bourguignons, dans laquelle ils s'engagent à mettre en place la logistique pour venir collecter les flux présentés sur le territoire du SIRTOM et les recycler afin de les valoriser.

6) Adhésion aux contrats emballages et papiers de CITEO via le SYTRAIVAL :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le SYTRAIVAL à signer le contrat unique barème F avec CITEO. Le Conseil syndical autorise le Président à signer la convention Barème F /Emballages, ainsi que la convention Barème F /Papiers avec le SYTRAIVAL.

7) Modifications de délégués :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, prend acte des modifications de délégués pour la commune de ST Ythaire.

8) Modifications des horaires d'ouverture des déchèteries :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'ouverture des déchèteries comme présentés et valide les jours d'ouverture par déchèterie comme indiqué.

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes. Il excuse Bertrand DEVILLARD absent pour cause de maladie.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017. Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 16 octobre 2017.

Michel MAYA présente, ensuite, l'ordre du jour.

2) Autorisation de mandatement :

Michel MAYA indique que pour ne pas retarder le mandatement des investissements dans l'attente du vote du budget primitif 2018, il est nécessaire de l'autoriser à effectuer les paiements des investissements à hauteur de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2017 selon le détail suivant :

| INVESTISSEMENT | Article | Description | Inscriptions BP 2017 | Autorisation de mandatement |
|----------------|---------|---|----------------------|-----------------------------|
| | A/2128 | Autres agencements et aménagement de terrain | 965 931.03 € | 241 482.75 € |
| | A/2158 | Autres install. Matériel et outillage technique | 2 000 € | 500 € |
| | A/2182 | Matériel de transport | 233 700 € | 58 425 € |

| | | | | |
|--|---------|---|--------------|-----------------|
| | A /2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 3 195.20 € | 798.8 € |
| | A/ 2184 | Mobilier | 1 000 € | 250 € |
| | A /2188 | Autres immo. corporelles | 176 675.19 € | 44 1 68.79 € |

Michel MAYA demande s'il y a des remarques avant de passer au vote, sans aucune, l'assemblée passe au vote.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité autorise le Président à effectuer les paiements des investissements à hauteur de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2017 comme présenté.

3) Débat d'orientation budgétaire :

Michel MAYA expose les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la présentation de la structure, les évolutions des effectifs et dépenses, et l'état de la dette. Ce rapport est un document public, consultable par les administrés, qui s'articule comme suit :

1) Structure et présentation du service

- 1.1) Organisation administrative du service
- 1.2) Population desservie
- 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2017)
- 1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/12/2018)

2) Orientations budgétaires 2018

- 2.1) Résultats prévisionnels 2017
- 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018
 - 2.2.1) Réhabilitation des déchèteries
 - 2.2.2) Autres investissements
 - 2.2.3) Recettes investissements
 - 2.2.4) Remboursement d'emprunts / emprunts nouveaux / autofinancement

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018

- 2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés
- 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri)
- 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs
- 2.3.4) Opération ZDZG / PLP DMA
- 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses
- 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations
- 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement

2.4) Engagements pluriannuels

3) Etat de la dette

M. MATHONNIERE demande quelle est l'assiette des 12 % proposés pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

Michel MAYA explique que c'est le taux sur la TEOM qui est appliqué sur la taxe foncière bâtie. Il explique comment se passe le vote du taux dans les Communautés de communes. Il précise, par ailleurs, que la Communauté de communes du Clunisois a, déjà, mis en place une taxe « Redevance Spéciale » à certains établissements, ce qui permet de minorer ce taux théorique.

M. TROCHARD se pose la question de l'excédent qui augmente chaque année (2017 : 180 000 €, 2016 : 90 000 €, 2015 : 78 000 €) on est à 8 % de ce que l'on nous demande. Est-ce nécessaire qu'il soit aussi important et que va-t-on faire de cet excédent ?

Michel MAYA répond que le SIRTOM a besoin d'un minimum de trésorerie et il rappelle qu'il y a 4 à 5 ans en arrière on ne pouvait pas mandater les factures de fin d'année il fallait les reporter en début d'année suivante. La bonne santé financière n'est donc pas coutume et l'excédent de fonctionnement compense une partie des investissements qui ont été lourds ces dernières années ; cela permet de moins emprunter et donc de réduire le taux d'endettement de la collectivité.

Il demande par ailleurs ce qui peut être enlevé du côté des dépenses pour équilibrer le budget ? Le SIRTOM doit répondre à ses divers engagements.

M. TROCHARD pense que ça peut être possible de réduire les dépenses.

M. MATHONNIERE pose la question de savoir si le niveau d'autofinancement du SIRTOM est sain et s'il est judicieux d'avoir de l'avance au début d'année : il répond affirmativement.

M. MORIN estime que la question est judicieuse mais qu'il faut bien garder une marge. Dans les années à venir on pourra, peut-être ; baisser cette marge et tenter de baisser le taux car les gros investissements seront faits.

Michel MAYA lui répond que nous allons vers des jours meilleurs mais de là à baisser le taux il faudra déjà le stabiliser.

M. PARAT demande si on ne pouvait pas se fixer comme objectif de définir un bon pourcentage, le plus adapté, vu que chaque année le « trésor » augmente.

Michel MAYA explique que 10 % de « matelas » c'est équivalent à un mois de fonctionnement au SIRTOM.

M. DEMAIZIERE pense que si l'on pouvait essayer de stabiliser le taux, ce serait idéal.

Michel MAYA demande comment peut-on diminuer les dépenses ? Il faut bien penser, aussi, que dans cet excédent il y a un emprunt contracté pour les travaux de la déchetterie de Cluny qui ne sont pas encore réalisés.

M. MATHONNIERE dit qu'il n'est pas spécialiste de la comptabilité publique, mais explique que l'excédent de fonctionnement permet de palier aux investissements futurs (auto financement), ce qui permet de ne pas ou moins avoir recours à l'emprunt.

Michel MAYA rappelle d'ailleurs que sur 2018 il n'y aura pas d'emprunt.

M. MAZZIER pense qu'il faut arrêter de taxer les gens.

Michel MAYA entend bien et propose une stabilisation des taux tout en respectant les orientations budgétaires. Par exemple, il propose à ce que le travail de l'étude de la redevance professionnelle incitative ne soit pas fait par des stagiaires ou un nouveau contrat mais par une personne déjà en poste. Ce travail aurait pu être fait en demandant une participation spécifique aux Communautés de communes, mais le SIRTOM peut le financer.

M. BRULER estime qu'en quelques années le travail a évolué. Mais comment faire aussi bien en faisant des économies, les gens c'est ce qu'ils veulent. Il faut y réfléchir, dans les petites communes on essaie de diminuer les dépenses.

Michel MAYA ne demande pas mieux mais il y a les contraintes environnementales, les réhabilitations des déchetteries en sont un exemple.

M. DEHOUCK pense qu'il a déjà été débattu sur ces sujets et fait le choix, par exemple, de maintenir les 2 déchetteries de TRAMAYES et LA GUICHE, ce qui conduit à des dépenses importantes. Sur la question de l'excédent c'est un signe de bonne qualité d'investissement. On peut acter le principe de réduire la « cagnotte » en 2019.

M. ROULON estime qu'il faut faire attention de baisser le taux et d'être obligé de le remonter par la suite, l'effet « yoyo » c'est dangereux.

M. MORIN pense qu'après ces gros investissements faits, on peut essayer pour 2019 de stabiliser le taux.

Michel MAYA est d'accord pour 2019.

M. MORIN demande pourquoi pour la redevance professionnelle incitative il est pris quelqu'un de l'effectif actuel : que va-t-il se passer une fois la mission terminée ?

Michel MAYA explique que quand l'étude sera terminée, si la redevance se met en place il faudra une personne à plein temps pour la gérer.

M. BERGERY revient sur le poste de la personne à 80 % et demande si la redevance spéciale ne se fait pas que va-t-elle devenir ?

Michel MAYA explique que si cette redevance ne se met pas en place, la personne sera dispatchée sur différentes missions au SIRTOM, il faut une personne au PLP, c'est obligatoire et cette personne est contractuelle pour le moment. Il estime, également, qu'avec la charge de travail qu'il y a, il n'y a pas trop de personnel.

M. DEHOUCK prend la parole à son tour et dit que Bertrand DEVILLARD travaille énormément et qu'il ne peut pas continuer à cette échelle.

M. MAZZIER dit ; « on est passé d'un « matelas » à des charges salariales, où est le rapport...

M. MATHONNIERE propose une « brève de comptoir » : le SIRTOM ça marche bien mais ça coûte cher.

M. PARAT explique que dans sa commune qui vient d'une autre Communauté de communes une augmentation de 80 € par foyer de la taxe d'ordures ménagères a été constatée donc on n'est plus à 1 ou 2 € près. Il souhaiterait toutefois que celle-ci baisse.

Michel MAYA lui précise tout de même que la collecte sélective n'était pas en porte à porte auparavant et qu'il faut faire attention dans les comparaisons de se mettre au même niveau de service.

M. PARAT répond que pendant toute l'année 2017, la collecte sélective ne s'est pas faite de cette manière-là mais que l'augmentation a bien eu lieu.

Michel MAYA répond qu'il a fallu lancer un marché pour acheter les bacs pour équiper les 14 nouvelles communes, sans emprunt d'ailleurs.

M. TEILLERE indique que tout le monde pense payer trop cher mais que le service est bon. Les usagers seraient contents si la taxe des ordures ménagères n'augmente pas, voire diminue. Il indique qu'il faut penser à laisser aux futurs élus une situation saine.

M. DEMAIZIERE demande pourquoi on ne s'est pas servi de cet excédent pour baisser la taxe ? Peut-on prendre acte de baisser la taxe des ordures ménagères si l'excédent augmente.

Michel MAYA et Dominique DEHOUCK disent qu'ils s'y engagent.

Les débats étant clos, le Président demande au Conseil syndical si des éléments présentés dans ce Rapport de DOB doivent être modifiés. Dans la négative, il propose au Conseil syndical de voter.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à 2 abstentions et 59 voix pour, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

4) Tableau des effectifs 2018 :

Michel MAYA rappelle que sur 2018, 2 agents sont recrutés sur le grade d'Adjoint technique en remplacement de 2 agents partis en retraite en août 2017 et janvier 2018, qui étaient positionnés sur 2 postes d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, la convention du contrat CAE avec Pôle Emploi se clôture en février 2018 et donc ce poste est transformé en poste en Contrat à Durée Déterminée (poste de Maître composteur dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage en cours jusqu'à fin 2018).

Le Président indique que la compétence de mise en place et de suivi d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour chaque collectivité en charge des déchets, il convient donc d'avoir un poste de titulaire pour cette compétence plutôt qu'un poste en Contrat à Durée Déterminée, comme actuellement. Par ailleurs, la personne qui occupe ce poste de Chargée de mission depuis 2016 bénéficie du concours de Rédacteur territorial et peut donc être recrutée sur un poste de titulaire. Cette personne est actuellement en congés maternité (jusqu'en mars 2018) et sa demande est de bénéficier d'un poste à temps non complet (80 %) lors de sa reprise (temps partiel de droit).

Il est donc proposé de transformer un poste en Contrat à Durée Déterminée temps plein [fonction de chargé de mission du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)], en un poste de titulaire, cadre B administratif de Rédacteur territorial, sur un temps non complet de 80 %.

En fonction de ces éléments, le tableau des effectifs 2018 est le suivant :

| <u>GRADES OU EMPLOIS</u> | <u>Effectifs budgétaires antérieurs</u> | <u>Effectifs budgétaires nouveaux</u> | <u>Modification des effectifs</u> | <u>Effectifs pourvus</u> | <u>Dont Temps partiel</u> |
|---|---|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| <u>AGENTS TITULAIRES</u> | 25 | | 0 | 24 | 0 |
| <u>SECTEUR TECHNIQUE</u> | | | | | |
| Agent de Maîtrise principal | 1 | | 0 | 1 | |
| Agent de Maîtrise | 2 | | 0 | 2 | |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 3 | | 0 | 3 | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 7 | | - 2 | 4 | |
| Adjoint technique | 12 | | + 2 | 14 | |
| <u>SERVICE ADMINISTRATIF</u> | 3 | | +1 | 4 | 0 |
| Ingénieur Principal | 1 | | 0 | 1 | |
| Rédacteur | 1 | + 1 | + 1 | 2 | 1 |
| Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe | 1 | | 0 | 1 | |
| <u>TOTAL</u> | 28 | | +1 | 28 | 1 |
| <u>AGENTS NON TITULAIRES</u> | | | | | |
| Contrat à Durée Déterminée | 2 | 0 | 0 | 2 | |
| CAE CUI | 1 | - 1 | - 1 | 0 | |
| Emploi d'avenir | 0 | | 0 | 0 | |
| <u>TOTAL</u> | 3 | | - 1 | 2 | |
| <u>TOTAL GENERAL</u> | 31 | 0 | 0 | 30 | 0 |

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, décide de transformer le poste du contrat CAE en un Contrat à Durée Déterminée (poste de Maître composteur dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage en cours, jusqu'à fin 2018). Il décide, également, de transformer un poste en Contrat à Durée Déterminée temps plein [fonction de chargé de mission du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)], en un poste de titulaire, cadre B administratif de Rédacteur territorial, sur un temps non complet de 80 %.

Le Conseil syndical adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.

5) Opération Territoire ZDZG / signatures de conventions et lancement d'opérations :

Michel MAYA explique que dans le cadre de l'opération Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), le développement de nouvelles filières de recyclage en développant de l'emploi fait partie intégrante des objectifs de mise en place d'une économie circulaire sur le territoire. La réhabilitation du réseau de déchèteries permet de développer la collecte de nouveaux flux pouvant servir d'expérimentation pour le développement de ses filières locales. L'association « Les Valoristes Bourguignons » est une structure de développement d'activité d'insertion par l'économie qui est basée à Crissey. Elle propose de développer des micros filières de collecte et de recyclage local par rapport aux flux, par exemple : de polystyrène, de plastiques souples (films, bâches) ou de glassine (papier de contre étiquette). Le Conseil

syndical du 15 décembre 2016 a décidé de développer un partenariat sur l'année 2017 pour tester la collecte et le recyclage de ces 3 filières. Le bilan de cette expérimentation devait être fait au bout d'une année pour décider de la conduite ou pas de cette opération.

Sur l'année 2017, le SIRTOM et « Les Valoristes Bourguignons » ont installé sur les déchèteries de CLUNY, SALORNAY-sur-GUYE, TRAMAYES et TRAMBLY des contenants spécifiques avec une signalétique spécifique pour la collecte du polystyrène et des plastiques souples.

Les résultats sont positifs pour le polystyrène puisque que près de 3 tonnes ont été détournées. Pour les plastiques souples près de 500 kg ont été détournés, nécessitant pour ce flux une signalétique adaptée. Concernant la glassine, cette filière n'a pas été mise en place en 2017. D'un point de vue logistique, les enlèvements ont lieu une fois par semaine, en fonction des besoins, et l'organisation est conforme aux engagements de l'association. Des possibilités de proposer directement des collectes chez les gros producteurs de ces flux peuvent être proposées.

Du fait de ces résultats positifs, les Valoristes Bourguignons proposent la signature d'une convention de partenariat pour 2018, dans laquelle ils s'engagent à mettre en place la logistique pour venir collecter les flux présentés sur le territoire du SIRTOM et les recycler afin de les valoriser. Les coûts d'enlèvement ont été revus à la baisse du fait de l'affinage de la première année d'expérimentation : ils sont proposés à 177 € au lieu de 307 € T.T.C. Les coûts de recyclage sont équivalents aux coûts de traitement de ces flux par les filières habituelles de traitement (déchets non recyclables des déchèteries). Le coût de cette expérimentation pour 2017 est de 5 000 € pour le fonctionnement et 5 000 € pour les investissements.

M. CHUZEVILLE explique que les déchetteries sont déjà équipées pour ça donc pourquoi ne pas réduire la dépense d'investissement de 5 000 € ?

Michel MAYA répond que nous étions en phase de test avec du matériel provisoire qu'il va falloir améliorer.

M. DEMAIZIERE parle du recyclage des bâches et films agricoles avec les coopératives.

Michel MAYA dit que là on parle de plastique de suremballage des particuliers.

M. PARAT demande des informations sur le recyclage des bouteilles de gaz et des pneus.

Michel MAYA répond que les metteurs sur le marché de ses produits doivent mettre en place leur reprise une fois ceux-ci usagés.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention de partenariat pour 2018 avec les Valoristes Bourguignons, dans laquelle ils s'engagent à mettre en place la logistique pour venir collecter les flux présentés sur le territoire du SIRTOM et les recycler afin de les valoriser.

6) Adhésions aux contrats emballages et papiers de CITEO via le SYTRAIIVAL :

Michel MAYA explique qu'en 2011 le SYTRAIIVAL et ses adhérents, dans le cadre du contrat type barème E d'Eco-Emballages (contrat financier de soutien et de reprise des emballages), avaient acté une contractualisation unique portée par le SYTRAIIVAL. Ce barème E a eu pour échéance le 31/12/2017.

Un nouveau contrat, le barème F (couvrant la période 2018 - 2022), doit être signé avant le 30 juin 2018 pour obtenir la rétroactivité au 01 janvier 2018.

Ce nouveau contrat fixe les modalités de calcul des soutiens basés sur un tarif fixe à la tonne pour chaque matériau (acier, aluminium, cartons, plastiques, verre et papiers) ainsi que des majorations liées aux niveaux de performances de recyclage.

Dans le cadre de ce contrat le SYTRAIIVAL percevra, comme précédemment, les soutiens versés par l'éco-organisme et les reversera intégralement à l'EPCI, ainsi que les éventuelles bonifications supplémentaires.

Dans le cadre de ce barème F, il sera nécessaire de passer aux extensions de consignes des plastiques, l'échéance légale étant fixée au 31/12/2022. Chaque EPCI devra adapter sa collecte en conséquence.

En fonction de la capacité des centres de tri à capter ces nouveaux matériaux, une réponse à l'appel à projet de CITEO par le SYTRAIIVAL au nom de ses adhérents est envisagée pour 2019 pour une mise en place de cette extension des consignes de tri en 2020.

Lors de la mise en place du barème E commun à tous les EPCI adhérents en 2011, une convention avait été signée afin de définir les rôles et responsabilités de chacun. Il est nécessaire de signer, à nouveau, une convention pour le barème F / Emballages.

De plus, Eco-Folio, qui était l'éco-organisme pour le volet papiers, a fusionné avec Eco-Emballages en septembre 2017 pour donner naissance au nouvel éco-organisme : CITEO.

De fait, il n'y a plus qu'un seul éco-organisme regroupant la gestion des emballages et des papiers. Pour des raisons de simplification et de mutualisation il est proposé que le SYTRAIIVAL porte également le barème F / Papiers.

Cela nécessite que les EPCI adhérents délibèrent et signent une convention basée sur les mêmes principes que celle des emballages.

Il est donc demandé aux collectivités membres du SYTRAIIVAL de l'autoriser à signer le contrat unique barème F avec CITEO.

Par ailleurs, il est demandé d'autoriser le Président des EPCI à signer la convention Barème F / Emballages avec le SYTRAIIVAL ainsi que la convention Barème F / Papiers avec le SYTRAIIVAL.

M. DEHOUCK prend la parole et explique la mise en œuvre des extensions de consignes fin 2019 ou 2020 pour notre territoire.

M. TROCHARD demande ce que sont les consignes étendues ?

M. DEHOUCK précise qu'il s'agit de pouvoir étendre les collectes sélectives des emballages aux films plastiques, barquettes et petits récipients (pots de yaourts par exemple).

Michel MAYA explique que cela va faire diminuer les poubelles grises et que l'on sera, peut-être, amené à inverser les fréquences des collectes avec celles des poubelles jaunes.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, autorise le SYTRIVAL à signer le contrat unique barème F avec CITEO. Le Conseil syndical autorise le Président à signer la convention Barème F /Emballages, ainsi que la convention Barème F /Papiers avec le SYTRIVAL.

7) Modifications de délégués :

Michel MAYA informe que la Communauté de communes du Clunisois a notifié au SIRTOM sa délibération nommant pour la représentation de la commune de SAINT YTHAIRE au sein du SIRTOM : M. Alain LECHAT et Mme Isabelle VOUILLON aux postes de délégués titulaires et M. Christian VOUILLON au poste de délégué suppléant.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, prend acte de ces modifications de délégués.

8) Modifications des horaires d'ouverture des déchèteries :

Michel MAYA propose, à la suite des différentes présentations faites lors des dernières réunions du Conseil syndical et des remontées des communes, que les horaires d'ouverture journalière soient les suivants :

- 08h30 / 12h00 et 13h30 / 17h30 en période d'été (01 avril / 31 octobre)
- 09h00 / 12h00 et 13h30 / 17h00 en période d'hiver (01 novembre / 31 mars)

Concernant les jours d'ouverture par déchèterie, il est également proposé, les éléments suivants :

- CLUNY / TRAMBLY : ouverture lundi / mercredi / vendredi / samedi matin et après-midi (fermeture les vendredis matin en période d'hiver)
- SALORNAY-sur-GUYE : ouverture mardi / jeudi matin et samedi matin et après-midi (fermeture les jeudis matin en période d'hiver).
- TRAMAYES : ouverture mardi matin et après-midi / jeudi et samedi matin
- LA GUICHE : ouverture mardi / jeudi / samedi après-midi (fermeture les jeudi après-midi en période d'hiver).

Le Président rappelle que la logique de ces modifications est de travailler en réseau de déchèteries sur le territoire, avec 3 déchèteries principales : CLUNY / TRAMBLY / SALORNAY-sur-GUYE et 2 déchèteries périphériques : TRAMAYES et LA GUICHE.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'ouverture des déchèteries comme présentés et valide les jours d'ouverture par déchèterie comme indiqué ci-dessus.

9) Questions diverses :

Mme SARRAZIN demande comment peut-on se procurer le badge pour l'accès aux déchetteries ?

Michel MAYA répond que les formulaires sont disponibles directement dans les déchèteries.

M. CHUZEVILLE demande à ce que les agents de déchèterie puissent faire circuler les gens dès qu'ils ont déchargé plutôt que de discuter avec eux.

M. FAYARD souhaiterait que ces agents sortent un peu plus de leur cabane.

Michel MAYA indique que ces remarques seront remontées aux intéressés. Il précise aux élus qu'ils n'hésitent pas à faire remonter à la direction du SIRTOM ce genre d'information, sur des faits précis, ceci permettant d'agir au plus précis.

La séance est levée à 20 h 30.